

**CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE
SISE RUE DU STADE - 89330 SAINT MARTIN D'ORDON**

Entre la COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON, représentée par son maire

ET M. ou/et Mme Tél :

ADRESSE de l'organisateur

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1) LOCAUX

Salle polyvalente

2) CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeuble et meubles ; reconnaît qu'il est mis à sa disposition de la vaisselle (pour 100 convives); reconnaît avoir visité les locaux et les issues de secours.

3) PERIODE D'OCCUPATION DES LOCAUX

Du au inclus.

4) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

6) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée. En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à remplacer ou rembourser les pièces manquantes.

7) MATERIEL

L'organisateur veille à ne pas toucher aux boutons de commande du réfrigérateur, à ne pas le débrancher, à nettoyer le four à micro-onde, à nettoyer le lave-vaisselle, à nettoyer le four, à laisser les portes des matériels entrouvertes (lave-vaisselle et four)

8) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement du prix principal de la location soit :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

- **200 € pour les habitants de la commune**
- **300 € pour les extérieurs**
- **30 € pour le mercredi après-midi**
- **100 € pour une journée**

Du 1^{er} novembre au 30 mars

- **230 € pour les habitants de la commune**
- **330 € pour les extérieurs**
- **45 € pour le mercredi après-midi**
- **115 € pour une journée**

9) CAUTIONS DE GARANTIES

Trois chèques de caution seront rédigés à l'ordre du **Trésor Public** :

- L'un pour le tri sélectif : 100 euros
- Le second pour le forfait ménage : 150 euros
- Le troisième pour tous dommages éventuels : 500 euros

10) PIECES A FOURNIR

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE TROIS MOIS
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- 1 ENVELOPPE TIMBREE
- CHEQUE (location) à l'ordre du **Trésor Public**
- CHEQUE DE CAUTION 500 € (dommages éventuels) à l'ordre du **Trésor Public**
- CHEQUE DE CAUTION 100 € (tri sélectif) à l'ordre du **Trésor Public**
- CHEQUE DE CAUTION 150 € (ménage) à l'ordre du **Trésor Public**

Fait à SAINT MARTIN D'ORDON
Le Maire, Isabelle CLAUDET

Le
L'organisateur responsable

En cas d'urgence appelez le 06.71.98.21.66